

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de terrains à vocation économique – Coulounieix Chamiers – Cré@vallee Nord – CDL PROMOTION – 102 300 € HT

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que la société CDL PROMOTION a souhaité se porter acquéreur d'un terrain, à Coulounieix Chamiers, au sein du parc d'activités économiques de Cré@vallée Nord, cadastré AW 730p et 551p d'une superficie de 3100 m² environ.

Considérant que le service des domaines a rendu un avis le 21 octobre 2021 qui présente un prix de 35 € HT/m² pour la parcelle concernée avec une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant que des réseaux publics sont présents sur la parcelle.

DECIDE


Article 1er : De vendre à la société CDL PROMOTION ou toute société substituable un terrain situé à Coulounieix Chamiers, au sein du parc d'activités économiques de Cré@vallée Nord, cadastré AW 730p et 551p d'une superficie d'environ 3100 m² au prix de 33 € HT/ m², pour un montant total de 102 300 € HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain.

Article 2 : de mettre en place des servitudes réseaux afin de maintenir les dessertes existantes et de garantir les futures. L'acte précisera notamment que les terrassements éventuels du terrain devront respecter les contraintes techniques de chaque réseau.

Article 3 : de désigner Maître COPPENS pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

21 SEP. 2022


Le Président
Jacques AUZOU